



PARIS 2^E

Les conseils de quartiers Une expérience de démocratie locale



JACQUES BOUTAULT,
MAIRE EELV DU 2^E ARRONDISSEMENT DE PARIS DEPUIS 2001



Aux côtés de la démocratie représentative, qui tire sa légitimité du suffrage universel, la démocratie locale peut prendre plusieurs formes : référendums locaux, e-pétitions, conférences de consensus, concertations publiques... Les conseils de quartier sont l'une des formes les plus abouties de cette expression directe des citoyens.

Concentré sur 1 km², le 2^e arrondissement de Paris, avec ses 23 000 habitants, est l'un de plus denses de la capitale. Sur ce territoire compact et sociologiquement très divers, l'expérience de démocratie locale portée par **Jacques Boutault** a trouvé, dès 2001, un terrain fertile : « **Les conseils de quartiers** sont régis par la loi Vaillant de 2002. Ils permettent l'expression organisée des citoyens, quels que soit leur âge, leur opinion ou leur nationalité. Ils ont pour objectif de mieux associer les habitants à la vie locale et aux prises de décisions qui concernent leur quotidien. »

COMMENT ÇA MARCHE ?

Depuis leur création en 2001, les conseils de quartier du 2^e arrondissement possèdent une **charte de fonctionnement**. Elle précise notamment que ces instances sont présidées par un-e habitant-e et qu'elles se réunissent à leur convenance. Ayant la maîtrise de leur ordre du jour, elles sont en capacité de **se saisir de tout sujet concernant la vie locale**. On compte aujourd'hui trois conseils de quartiers : Sentier-Bonne-Nouvelle, Montorgueil-Saint-Denis et Vivienne-Gaillon. Chacun d'eux représente environ 7 000 habitants.

Ces espaces de dialogue et de concertation sont ouverts à toutes celles et tous ceux qui habitent, travaillent et/ou font partie d'une association de l'arrondissement.

Les conseils de quartier du 2^e arrondissement comportent **trois collèges** :

❶ Le collège des habitants

Les candidatures, sur la base du volontariat, sont tirées au sort lors d'un Conseil municipal, en alternant une candidature féminine et une candidature masculine afin de constituer un collège paritaire de douze membres : *six titulaires et six suppléants*. Les suppléants ne disposent pas du droit de vote. Les conseillers-ères sont renouvelé-es par quart tous les ans. Leur mandat est de quatre ans, non renouvelable.

❷ Le collège des « Personnalités qualifiées »

Il est composé de six membres, nommés sur proposition du Maire après consultation de la majorité municipale, parmi les acteurs associatifs, les personnes exerçant une activité dans l'arrondissement ou les anciens conseillers-ères de quartier membres du collège 1.

Aller plus loin

Le site de la mairie d'arrondissement :
<http://www.mairie02.paris.fr>

Le site des conseils de quartier :
www.conseilsdequartierparis2.org

La démocratie de proximité sur le site Vie Publique
<http://bzh.me/fbgj>

③ Le collège des élu-es

Ce collège, sans droit de vote, est composé de trois élu-es : *le Maire ou son-a représentante, un-e élu-e de la majorité et un-e élu-e de l'opposition.*

ASSOCIER À LA DÉCISION

Les réunions des conseils de quartier sont publiques.

Ils peuvent proposer des vœux qui sont inscrits dans un délai d'un mois à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement où les élu-es en débattent, les adoptent ou les rejettent, lors d'une séance ordinaire.

Dans le 2^e arrondissement, **chaque conseil de quartier dispose d'un budget de fonctionnement** de 3 306 euros par an **et d'un budget d'investissement** de 8 264 euros qu'il affecte à sa convenance, la seule limite étant que l'investissement ne génère pas de coût de fonctionnement. Les trois conseils de quartier ont affecté leurs crédits d'investissements à des projets d'intérêt local :

- ▶ Création d'un espace de glisse rue Léon Cladel (roller, skate, VTT...),
- ▶ Financement d'une étude d'aménagement du quartier et de la place Goldoni (Conseil de quartier Montorgueil-Saint-Denis),
- ▶ Financement d'une œuvre d'art sur l'espace public (Conseil de quartier Sentier – Bonne Nouvelle),

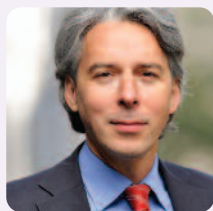
- ▶ Financement d'une cabane de jeux pour enfants dans le square Louvois et de la rénovation d'une fontaine classée de l'arrondissement (Conseil de quartier Vivienne-Gaillon).

Chaque année, les conseils de quartier sont sollicités pour donner leur avis sur **les priorités d'investissements localisés de l'arrondissement**; c'est un point inscrit dans la Charte des conseils de quartier.

Depuis sa création en 2010, des représentants des trois Conseils participent aux réunions du Conseil de Développement Economique Durable du 2^e (CODEV) et aux Comités d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (CICA). Organisés avant une séance du Conseil d'arrondissement, les CICA permettent un échange direct entre élu-es, citoyen-nes et associations, en fonction d'un thème défini : l'eau, le développement économique local, la lutte contre les exclusions, culture...

Tout projet d'aménagement de voirie ou d'aménagement de l'espace public est inscrit à l'ordre du jour d'un conseil de quartier et fait l'objet d'une consultation préalable des riverains.

Pour **Jacques Boutault** : « Dans un conseil de quartier, les gens arrivent avec des préoccupations personnelles et ils repartent avec des solutions collectives. C'est la preuve que la démocratie participative est un formidable outil de pédagogie citoyenne ! »



Jacques Boutault
MAIRE EELV DU 2^E ARRONDISSEMENT DE PARIS
boutault@no-log.org

FAIRE SAVOIR

Dans chaque journal municipal, une page est consacrée à l'activité des conseils de quartier. Cela permet aussi de communiquer les dates de leurs prochaines réunions et les ordres du jour.

Installés en novembre 2008, les panneaux d'information des conseils de quartier sont à la disposition des conseils du 2^e pour leur communication.

Enfin, les trois conseils disposent d'un site internet administré par des conseiller-ères de quartier qui peuvent y diffuser les informations qu'ils souhaitent.

DES INITIATIVES LOCALES

Les conseils de quartiers ont permis de soutenir et développer les projets suivants :

« Apéro » de quartier, carnaval des enfants, opération Circul'livres (des livres sont mis gracieusement à la disposition des habitants qui s'engagent à les remettre en circulation après lecture), bal des conseils de quartier au Palais Brongniart, végétalisation des murs de l'arrondissement, installation d'un pigeonnier contraceptif contre-allée Lazareff, aménagement d'un carrefour dangereux, lutte pour la diversification commerciale dans les arrondissements...

Mais aussi, depuis 2008 : vide-grenier (quartier du Sentier), rallye pédestre (2009 et 2013), réactivation du Grand Pique-Nique depuis 2011...

Au printemps 2013, le Conseil Sentier-Bonne-Nouvelle a organisé une conférence sur l'espace public dans le quartier du Sentier, une conférence en mairie sur le thème de la prostitution rue Saint Denis et a travaillé sur une charte concernant les terrasses de la rue Montorgueil et sur le nouveau plan de circulation dans le quartier Montorgueil-Saint Denis.

[PUBLI-INFO]

Publié par la FEVE en mars 2014 ★ Responsable de la publication : Jean-François CARON, président de la FEVE ★ Responsable de la rédaction : Arnault COSTILHES, directeur ★ Coordination : Catherine CANDELIER, Catherine HERVIEU et Ronan DANTEC, membres du bureau de la FEVE & Magali DEVAL, chargée de mission.



la formation des élu-es est assurée par le Cédis
www.cedis-formation.org